

COMMUNIQUE DE PRESSE

BIMONT FAIT PEAU NEUVE

PECHE DE SAUVEGARDE DES POISSONS DE LA RETENUE DE BIMONT AVANT LA VIDANGE

Aix-en-Provence, le 23 mars 2017. La première phase des travaux de rénovation du barrage de Bimont, qui consiste en la création d'une conduite de dérivation hydraulique, se terminera au mois d'avril 2017. Cette conduite permettra de garantir la continuité de l'alimentation en eau des bénéficiaires pendant les futurs travaux, notamment grâce à son dimensionnement déterminé pour transiter des débits importants. Elle restera en place après la fin des travaux et pourra ainsi sécuriser encore davantage la continuité du service de l'eau dans le cas d'une prochaine vidange décennale réglementaire ou en cas de problème de qualité d'eau suite à des intempéries. La conduite de dérivation pourra alors prendre le relais et alimenter le réseau normalement. Installée sur une pente naturelle, l'écoulement de l'eau s'effectuera naturellement grâce à la gravité, sans pompage.

Cette phase de travaux terminée, la vidange de la retenue va pouvoir être réalisée à compter du mois de mai 2017. Cette étape se fera progressivement afin de consommer au fur et à mesure l'eau stockée dans la réserve, en alimentant le réseau hydraulique de la SCP. Mais préalablement, la Société a décidé de réaliser une pêche de sauvegarde (appelée aussi pêche de décompression). Cette opération, qui s'inscrit dans la démarche environnementale de la SCP dont la volonté est de réduire au maximum les impacts du chantier, a pour objectif de capturer les poissons vivants afin qu'ils puissent être réintroduits dans un autre milieu aquatique adapté.

Principe de la pêche de sauvegarde

Elle a pour but de réduire le nombre de poissons contenu dans la retenue du barrage afin de limiter leur concentration lors de l'abaissement du niveau de l'eau. En effet, le volume du barrage passera des 14 Mm³ actuels à 0,5 Mm³. Si le nombre de poissons n'était pas modéré, les conditions dues à la surpopulation dans le volume d'eau restant pourraient provoquer une mortalité, notamment liée à l'élévation de température et la diminution du taux d'oxygène dans l'eau.

Afin de capturer les poissons vivants et en bonne santé pour pouvoir les réintroduire dans d'autres milieux aquatiques adaptés, la SCP a décidé de faire recours à une équipe de pêcheurs professionnels, et de mettre en place des techniques de pêche non blessantes pour les poissons : filets-trabaques (filets soutenus par une série de cerceaux et qui prennent la forme d'un entonnoir), pêche électrique. Ces techniques ont été choisies en concertation avec la Fédération de Pêche des Bouches-du-Rhône, l'Agence régionale de biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que l'Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (APPMA) d'Aix-en-Provence. L'ensemble de l'opération a fait l'objet d'une autorisation par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône (DDTM13).

Les poissons seront ensuite relâchés dans différents points d'eau :

- le lac de Peyrolles,
- l'étang de Fontvenelle à Gardanne,
- l'Arc à Trets,
- l'étang de San-Payre à Meyrargues,
- la retenue du barrage Zola,
- le Rhône.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres sites pourront être choisis en concertation avec les parties prenantes.

RENOVATION DU BARRAGE DE BIMONT

L'équipe pluridisciplinaire de la SCP se mobilise pour quatre ans :

Grâce à une équipe interne composée de tous les experts nécessaires au bon déroulé des travaux, la Société du Canal de Provence mène l'opération de rénovation du barrage en quatre grandes étapes :

Étape 1 – été 2016/avril 2017 : Création d'une conduite de dérivation pour assurer la continuité d'alimentation en eau pendant les travaux et modernisation du dispositif d'auscultation pour suivre encore plus attentivement le comportement de l'ouvrage pendant et après les travaux.

Étape 2 – mai 2017/août 2017 : Vidange progressive de la retenue afin de consommer au fur et à mesure l'eau stockée dans la réserve en alimentant le réseau. Une fois la retenue abaissée, la dérivation prendra le relais pour assurer la continuité du service de l'eau pour tous les usages.

Étape 3 – septembre 2017/2019 : Rénovation du barrage en prenant en compte les nouvelles règles en vigueur et les technologies les plus récentes. Réhabilitation des zones localement impactées par le gonflement et pose d'une membrane sur le parement amont de l'ouvrage pour renforcer son étanchéité. Installation de clôture et de systèmes antichute sur la crête du barrage pour sécuriser le site.

Étape 4 – 2019 : Remise en eau progressive de la retenue et réouverture du site au public.

Un site Internet dédié à l'opération de rénovation globale est disponible à l'adresse www.bimontfaitpeauneuve.fr.

Contact Presse

Julien Rubio

Chargé de communication

04 42 66 73 11 – 06 74 69 29 77

Julien.rubio@canal-de-provence.com